

> Intitulé de l'emploi

**Gestionnaire de parc**

> Autres appellations

- Responsable des transports
- Responsable de parc automobiles
- Chef de garage
- Gestionnaire de flotte

> Définition synthétique

Le gestionnaire de parc assure le maintien en bon état d'un parc automobiles et organise l'utilisation des véhicules.

> Activités principales

- Planification de l'utilisation des véhicules
- Planification de l'activité des chauffeurs et conducteurs
- Planification des opérations de maintenance et contrôle des véhicules
- Management et encadrement d'une équipe
- Suivi budgétaire, gestion et optimisation des coûts d'utilisation des véhicules et engins de chantiers
- Gestion du ravitaillement en carburant
- Assistance et conseils pour le renouvellement des véhicules

> Compétences requises

**Savoir :**

- Principes élémentaires de la mécanique et des systèmes électriques, hydrauliques et pneumatiques
- Techniques de diagnostic et d'inventaire
- Procédures administratives
- Réglementation en hygiène et sécurité
- Procédures d'habilitation des matériels

**Savoir-faire :**

- Réaliser un inventaire
- Élaborer et gérer des tableaux de bord
- Optimiser la gestion d'un parc de véhicules
- Analyser les défaillances des véhicules
- Encadrer une équipe

**Comportements professionnels :**

- Sens de l'organisation
- Vigueur
- Autonomie importante dans l'organisation et la gestion des planning

> Conditions particulières d'exercice

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Évolution de la réglementation en matière de contrôle technique des véhicules
- Nouveaux modes de gestion assistée par ordinateur
- Recours aux véhicules de location
- Développement de la protection de l'environnement
- Utilisation de nouveaux types de véhicules non polluants (électriques, GNV, GPL, hybrides, etc.)

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

> Proximité avec d'autres emplois